



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture des Alpes de Haute-Provence

Direction départementale
du travail, de l'emploi
et de la formation professionnelle
des Alpes-de-Haute-Provence

17 OCT. 2007

Section Centrale Travail

Résidence la Source – Bâtiment B
Rue du Trélus
04000 DIGNE-LES-BAINS
☎ 04.92.30.21.50
☎ ligne directe : 04.92.30.21.54
☎ : 04.92.31.43.32

Services d'informations
du public :
0 821 347 347 - 0,12€/mn
Internet :

<http://www.cohesionsociale.gouv.fr>

ARRETE PREFECTORAL N° 2007 – 2333
fixant la liste des conseillers du salarié
du département des Alpes de Haute Provence



LA PREFETE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L.122-14 du Code du Travail,

VU les articles D.122-1 à D.122-5 du code du Travail,

VU l'instruction n° 89-13 du 1^{er} décembre 1989 relative à l'assistance
du salarié lors de l'entretien préalable au licenciement,

VU l'arrêté préfectoral n° 2004 – 2599 fixant la liste des personnes
habilitées à venir assister sur sa demande un salarié lors de l'entretien
préalable à son licenciement, en l'absence d'institutions
représentatives du personnel dans l'entreprise,

VU les consultations conduites par la Direction Départementale du
Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle auprès des
organisations représentatives de salariés dans le département pour
l'établissement de ladite liste des 23 avril 2007 et 25 juin 2007,

VU l'accord des organisations représentatives de salariés sur le projet de
liste des conseillers du salarié,

VU la liste présentée par Madame la Directrice Départementale du Travail,
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des
Alpes de Haute Provence,

ARRETE

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral n° 2004-2599 du 18 octobre 2004 est abrogé.

Article 2 :

La liste des personnes habilitées à assister sur sa demande un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, distingue les conseillers de salariés et s'établit comme suit :

Conseillers du Salarié

C.F.T.C.

Monsieur Henri PLUME
Plan Ste Catherine
04290 VOLONNE

Monsieur Yves BENEDETTI
Trésorerie
04150 BANON

Monsieur Gérard COUTY
Quartier St Barthélémy
04210 VALENSOLE

C.G.T.

Monsieur Bernard CARMONA
5 Rue de la Méditerranée
04600 SAINT AUBAN

Monsieur Patrick LORIOU
Le Vieux Village
04110 REILLANNE

Monsieur Guillaume JULIEN
Route du Barrage
04350 MALIJAI

Madame Maryse CHASTEL
Quartier de l'Adrech
05300 RIBIERS

Monsieur Volny DE PASCALE
2 Rue des Mûriers
04100 MANOSQUE

Monsieur Olivier SILES
Ancienne Route de Forcalquier
Lot. Le Moulin n° 2
04130 VOLX

Madame Michèle FAUCON
Quartier Chapitre
04500 RIEZ

Monsieur Abdelouad GUERRI
20, rue André Lagier
04190 LES MEES

Madame Marie-Claude MAVET
9, avenue de Nice
04400 BARCELONNETTE

Monsieur Christian GIRAUD
Le Victor Hugo
Rue des Jonquilles
04000 DIGNE LES BAINS

Monsieur Daniel PIBRE
Résidence le Verdon
Bât. D – n°13
04260 ALLOS

Monsieur René VILLARD
Les Esclapes
04600 MONTFORT

Monsieur René PROAL
EDF - Rue des 3 Frères Arnaud
04400 BARCELONNETTE

Monsieur Bernard JULLIEN
2 Rue Bouchayer
04600 SAINT AUBAN

Madame Agnès BOUGUIN
DAUBAN
04150 BANON

Monsieur Jean-Louis BOKAERT
Rue du 26 août 1789
L'Houbeyron
04510 MALLEMOISSON

Monsieur Jean VOLPE
5, allée des Fontainiers
Résidence le Galion
04000 DIGNE-LES-BAINS

Monsieur Philippe MULOT
Pivochet
04110 VACHERES

Monsieur Dominique LECADRE
Quartier St Michel
04420 LE BRUSQUET

Monsieur Rachid SEDRAOUI
Résidence Isis N°9
Avenue Victor-Hugo
04220 Ste TULLE

Monsieur Joao ANDRE-ESTEVEES
Rez de Jardin Chalet de la Draye
Station du Grand Puy
04140 SEYNE LES ALPES

Monsieur Philippe ANTOINE
48, rue du 8 mai 1945
04200 SISTERON

Monsieur Jean Pierre PICHOTIN
Chemin Claude Galley
Quartier La Blache
04230 MALLEFOUGASSE

Madame Sylvie LAMAZERE
75 Rue Albert Honde
Résidence las Mazières Bât C
04100 MANOSQUE

Monsieur Robert GUES
Le Plan de la Palud
04120 CASTELLANE

Monsieur Alain BARD
35 Avenue Gaston Boyer
Résidence les Amandiers
04000 DIGNE LES BAINS

Madame Marie COUSIN
2, Lot. Les Cymes d'Argent
04200 AUBIGNOSC

Monsieur Joseph MALLET
Clos Monège
04320 SAUSSES

Monsieur Bernard VILAIN
Lotissement le Beau Logis
84120 BEAUMONT DE PERTUIS

Monsieur Patrick COSTA
R.N. 85
04330 BARREME

Monsieur Rémy GOLETTO
VILLAUEMARD
04140 SELONNET

Madame Chantal LECADRE
Quartier Saint Michel
04420 LE BRUSQUET

Monsieur Félix RICHARD
24, Grande Rue
04500 RIEZ

Monsieur Miguel FERNANDEZ
Rue Gabriel Besson
Quartier st Jacques
04220 STE TULLE

Monsieur FRANCK LIMOUSIN
14 rue St Pierre
Le Jas de Malivert
04600 ST AUBAN

C.F.D.T.

Madame Brigitte DEMPTON
La Tour St Lazare
5 Allée de provence
04100 MANOSQUE

Madame Chantal ROLLAND
Lieu dit Costebelle
04340 LA BREOLE

Monsieur Patrick TORRENT
17 Chemin des Augiers
04000 DIGNE LES BAINS

Monsieur Alain POURCHIER
Allée des Roses
Quartier des Ferrayes
04700 LA BRILLANNE

Madame Géraldine TAIX
Chemin des Servoules
04200 SISTERON

Monsieur Joseph BLANC GRAS
Le Collet
04510 AIGLUN

Monsieur Alain PRIAM
Le Village
04220 PRADS HAUTE BLEONE

Monsieur Jean BOULANGER - NEVEU
Font Subrane Est
04160 CHATEAU-ARNOUX

Monsieur Francis TESTA
14, rue Haute
04160 CHATEAU ARNOUX

Monsieur Christian JULLIEN
25 Rue Adrien Badin
04160 SAINT AUBAN

Monsieur Mario BARSAMIAN
4, Chemin de la Grenouillère
04310 PEYRUIS

Monsieur Michel NALIN
Le Château - Mirabeau
04510 MALLEMOISSON

Monsieur Patrice RUIZ
Les Asters
11, rue des Saules
04000 DIGNE-les-BAINS

Monsieur Cyril TURLURE
7 Place du Général de Gaulle
04000 DIGNE LES BAINS

C.G.T. - FO

Monsieur ANDRAU Bernard
Le Vieil Roustagne
04420 LE BRUSQUET

Madame ADOUE Gisèle
2 Rue Gabriel Julia – Hameau des Arches
04000 DIGNE LES BAINS

Madame BONNET Monique
Les Amandiers 35 Avenue Gaston Boyer
04000 DIGNE LES BAINS

Monsieur Stéphane GAVELLE
17, Avenue Gaston Boyer
04000 DIGNE LES BAINS

Monsieur GHIZZARDI Philippe
4 Rue du Triathlon
04000 DIGNE LES BAINS

Madame BOUTEILLON Geneviève
15 Place St Exupéry – Lot. Champourcin
04000 DIGNE LES BAINS

Madame CAMPANELLA Agnès
Le Bastier
04870 ST MICHEL L'OBSERVATOIRE

Monsieur RAU Pascal
Domaine Valmiane – La Pinède
04100 MANOSQUE

Madame BATIKH Hafsia
HLM N° 2 – Rue de la Petite Vitesse
04300 FORCALQUIER3

Monsieur FORNARI Paul
6 Chemin Iscle des Abbés
04000 DIGNE LES BAINS

Monsieur FAIVRE Jean-Claude
Lot. La Musardière n° 70 Avenue de la Repasse
04100 MANOSQUE

C.F.E. – C.G.C.

Madame GUILLAUMAUX Denise
917, Bd Ernest Devaux
04100 MANOSQUE

Monsieur AESCHBACHER Claude
12, avenue Jean Jaurès
04000 DIGNE LES BAINS

Monsieur ARNAUD Roger
42, Avenue des Plantiers
04200 SISTERON

Monsieur CHESNE Alain
1 avenue de la Reine Jeanne
04100 MANOSQUE

Madame LAGESTE Lucette
Rue Frache
04860 PIERREVERT

Madame GORRAZ Christiane
Rue Principale
04420 LE BRUSQUET

Monsieur MARTIN Georges
2, rue Prête à Partir
04000 DIGNE-les-BAINS

Monsieur RINALDI Gérard
Place Paul Raynaud
04400 BARCELONNETTE



ATTENTION : CES CONSEILLERS DU SALARIE NE PEUVENT VALABLEMENT ASSISTER OU REPRESENTER QUE LES SALARIES RELEVANT DE LEUR CHAMP PROFESSIONNEL. (*ex. : un conseiller ayant une activité dans la chimie ne pourra défendre que les salariés relevant de la chimie*)
Art.L.411-2, R.516-5 du code du travail, Arrêté du 31 mars 1968, J.O. du 2 avril 1968, représentativité de droit au niveau national.

Monsieur GREGORIO Patrick
5 Rue de la Carrière
04210 VALENSOLE

Monsieur GIRAUD Claude
Rue du Seigneur de la Clue
04360 MOUSTIERS STE MARIE

Madame GHEZAL Maryline
30, Voie-Royale
04700 LA BRILLANNE

Monsieur GUILLAUME Hervé
Immeuble Le Patio – Bât 2 – Apart.n°35
Avenue Lucien Jacques
04100 MANOSQUE

Monsieur MILANI Jean Paul
761 Boulevard des Amandiers
04100 MANOSQUE



Article 3 :

La présente liste est établie pour 3 ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 4 :

Chaque conseiller dispose d'une attestation personnelle de la qualité dont l'investit le présent arrêté et bénéficie pour accomplir sa mission de toutes les prérogatives prévues par la loi.

Article 5 :

La liste prévue à l'article 2 ci-dessus sera tenue à la disposition des salariés concernés dans chaque mairie du département et dans les services suivants :

- ↳ Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- ↳ Inspection du Travail
- ↳ Inspection du Travail dans les Transports
- ↳ Service Départementale de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricoles.

Article 6 :

Monsieur, le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes de Haute Provence,
Madame la Directrice Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,
Madame l'Inspectrice du Travail des Alpes de Haute Provence,
Monsieur l'Inspecteur du Travail dans les Transports,
Monsieur le Chef de Service Départemental de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricoles,
Mesdames et Messieurs les Maires du Département,

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Alpes de Haute Provence et dont copie sera adressée pour information à Messieurs les Sous-Préfets.

17 OCT. 2007

Pour la Préfète,
et par délégation,
Le Secrétaire Général,

MR DAUDIN-CLAUD